

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une session régulière du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 4 septembre 2019 et à laquelle sont présents son honneur le Maire Monsieur Gilles Dionne, et les conseillers suivants.

M. Luc Sicard
Mme. Claudette Béland-Pleau
Mme Kim Laroche

M. Brian Boisvert
Mme Sandra Armstrong
M. Garry Ladouceur

Formant quorum sous la présidence du Maire.
M. Eric Rochon directeur général est aussi présent.

128-09-2019 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Mme Claudette Béland Et résolu à l'unanimité.

Que la séance ordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du mois de septembre 2019 soit ouverte.

129-09-2019 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

130-09-2019 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX.

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que le Conseil approuve le procès-verbal de la session régulière tenue le 7^{ème} jour de août 2019.

131-09-2019 APPROBATION DES COMPTES À PAYER EN DATE DU 4 SEPTEMBRE 2019.

Proposé par M. Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

De payer les comptes du journal des déboursés et des comptes faisant partie de la liste des paiements détaillés en date du 4 septembre 2019 au montant de 118,675.69\$

132-09-2019: CADASTRE

Proposé par : Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

<u>LOTS</u>	<u>PROPRIÉTAIRE</u>	<u>COMMENTAIRES</u>
6 332 270	Denis Fortin	25 914.7 m ² Conforme
6 332 976	Denis Fortin	Résiduel

133-09-2019 154-09-2018 APPEL D'OFFRES / SEL D'HIVER

Proposé par Mme. Kim Laroche
Et résolu à l'unanimité

Que cette Municipalité accepte les offres de service reçues pour le sel d'hiver :

1. Le transport sera fait par les Entreprises Patrick Bertrand pour un montant de 23.00\$/tonne (Johnstown)
2. L'achat de sel à déglçage en vrac sera fait de la compagnie Compass Minerals pour un montant de 92.00\$/tonne.

134-09-2019 BONIFICATION TEMPORAIRE DU CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENT RELATIF AU MATÉRIEL DE FABRICATION ET DE TRANSFORMATION

ATTENDU QUE le 15 août 2018, le gouvernement du Québec a bonifié jusqu'au 31 décembre 2019 le crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation;

ATTENDU QUE cette bonification donne jusqu'à 24% de crédit d'impôt aux investisseurs en relation à la classification de régions où est situé le site de l'industrie :

ATTENDU QUE ce genre d'incitatif améliore les chances de notre économie de reprendre de l'essor;

Il est donc proposé par Mr. Garry Ladouceur, et résolu à l'unanimité

Que dans un esprit de survie économique,

De demander à la MRC de Pontiac de revendiquer, pour cette région, au ministre des Finances et aux autres instances politiques compétentes dans le domaine de reconduire la bonification du crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation.

De réclamer à ce que le crédit d'impôt reconduit soit d'au moins 24% pour les investissements à l'intérieur de la MRC Pontiac.

De réclamer que la bonification soit pour une période de 4 ans minimum.

135-09-2019 Modifications au Règlement numéro 2019-002 décrétant des travaux de prolongement d'aqueduc sur 1200 mètres sur le chemin Grand-Marais

CONSIDÉRANT QUE le format de règlement d'emprunt utilisé n'est pas représentatif de genre de taxation proposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2019-002 ne mentionne pas clairement la subvention de la TECQ affectée au projet en question;

CONSIDÉRANT QU' au moment de la rédaction du règlement, les soumissions n'avaient pas été ouverte et que le montant demandé était basé sur l'estimation de notre firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QU' il y a objet de clarifier le positionnement des travaux à effectuer en annexant la soumission reçue au présent règlement;

Pour ces fait, il est proposé par Madame Kim Laroche, conseillère et résolu unanimement

Que l'article 2 du règlement 2019-002 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à effectuer un prolongement de son réseau d'aqueduc dans le secteur Grand-Marais, (adresses civiques 269 À 336) pour une dépense au montant de 575,373.50\$, tel qu'il appert de la soumission retenue, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, par la compagnie 9161-4693 Québec inc. en date du 20 août 2019, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A »

Que l'article 3 du règlement 2019-002 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter la dépense prévue par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 104,373.50 \$ sur une période n'excédant pas 20 ans et d'affecter un montant de 471 000\$ provenant de la programmation TECQ 2014-2018, approuvée en date du 31 janvier 2018 laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « B ».

Que le montant de la dépense soit modifié à 575,373.50 \$ (montant taxes nettes de la soumission) et par le fait même modifier le montant de l'emprunt à 104,373.50\$ à tous les endroits mentionnés au règlement.

Que le 1^{er} ATTENDU QUE soit abrogé.

136-09-2019 OCTROI DU CONTRAT POUR LE PROLONGEMENT DE L'AQUEDUC DE 1200 M – CHEMIN DU GRAND-MARAIS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REMISE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE. PROJET : TECQ-2014-2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract a publié un appel d'offres pour la réalisation de travaux de prolongement de l'aqueduc de 1200 m – chemin du Grand-Marais dans le cadre du programme de Remise de la taxe d'accise sur l'essence.

ATTENDU QUE la Firme WSP a analysé les soumissions reçues et a recommandé l'octroi du contrat à la compagnie 9161-4396 Québec inc.

ATTENDU QUE les fonds sont disponibles dans le Programme de taxe sur l'essence 2014-2019 seront utilisés.

ATTENDU QU'un règlement d'emprunt (2019-002) a été demandé pour un montant de 104,373.00\$ et que l'approbation tarde à être obtenu;

ATTENDU QUE le certificat d'autorisation du MDDEP n'a pas encore été émis.

EN conséquence,

Il est proposé par M. Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Mansfield-et-Pontefract suite à l'ouverture des soumissions pour les travaux d'aqueduc 2019 Projet TECQ-2014-2019, et après recommandation par la firme WSP, le contrat soit octroyé à la compagnie 9161-4396 Québec inc. pour un montant de 630,108.99\$ incluant les taxes et ce conditionnel à la réception d'une réponse favorable du règlement d'emprunt 2019-002.. De plus le dit contrat prendra effet suite à l'émission du certificat du Ministère du Développement Durable, de l'environnement et des Parcs.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE FONDS.

Je, soussigné, Secrétaire-trésorier de Mansfield-et-Pontefract, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses mentionnées lesquelles ont été autorisées par résolutions suivantes numéros 131, 133 et 136.

ET J'AI SIGNÉ CE 5 SEPTEMBRE 2019.

Eric Rochon,
Secrétaire-trésorier.

137-09-2019 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Mme Sandra Armstrong
Et résolu à l'unanimité.

Que cette session soit levée à 21 : 27 heures.

.....
M. Gilles Dionne
Maire

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.